	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-168

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouveau	N° 2023-168

**Floirac - Programme national de renouvellement urbain (PRU) Dravemont -
Convention de partenariat pour le financement des missions d'études et d'ingénierie
- Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le projet de renouvellement urbain du quartier Dravemont à Floirac est à l'œuvre. Il entre notamment dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et soutenu à ce titre par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Ce projet fait l'objet depuis 2016 d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine afin de réaliser le plan-guide, passer en phase opérationnelle sur l'ensemble du site et concrétiser le projet.

Cet accord-cadre est composé de trois missions : la première consiste en l'approfondissement et le suivi du projet urbain, incluant la concertation ; la deuxième mission dans l'élaboration du référentiel projet et sa mise à jour ; la troisième mission dans les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics. Seule la première entre dans le champ de cette convention. Par ailleurs, un marché spécifique est élaboré pour l'évaluation du PRU ; dans ce cadre, un lot est dédié au PRU Dravemont. Cette mission rentre dans le champ de cette convention.

Le coût total des études et de l'ingénierie décrites ci-dessus par an est le suivant :

- o 2020 : 167 733,43€ HT soit 201 280,12€ TTC,
- o 2021 : 140 231,47€ HT soit 168 277,74€ TTC,
- o 2022 (estimatif) : 214 349,50€ HT soit 257 219,40€ TTC,
- o 2023 (estimatif) : 263 030€ HT soit 315 636€ TTC,
- o 2024 (estimatif) : 145 000€ HT soit 174 000€ TTC,
- o 2025(estimatif) : 145 000€ HT soit 174 000€ TTC,
- o 2026 (estimatif) : 145 000€ HT soit 174 000€ TTC.

Le règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole du 12 juillet 2019, précise les modalités de cofinancement de ces missions dans le cadre de la fiche « Etude et ingénierie des projets de renouvellement urbain pilotés par Bordeaux Métropole ». Elle prévoit une répartition à 50% entre Bordeaux Métropole et la ville concernée par le projet, ici Floirac, après déduction des subventions autres (notamment ANRU).

Il est proposé la signature d'une convention de financement entre Bordeaux Métropole et la Ville de Floirac.

La participation annuelle pour chaque cofinanceur est fixée en appliquant le taux de financement défini ci-dessus, déduction faite des participations des autres partenaires financiers :

- o 2020 : 83 866,71 € HT,
- o 2021 : 70 115,73 € HT,
- o 2022 (estimatif) : 107 174,75 € HT,
- o 2023 (estimatif) : 131 515 € HT,
- o 2024 (estimatif) : 72 500 € HT,
- o 2025 (estimatif) : 72 500 € HT,
- o 2026 (estimatif) : 72 500 € HT.

Modalités communes

La participation de chaque partie indiquée ci-dessus s'entend comme étant minimale ; elle sera calculée en fonction du coût effectif de la prestation, au regard de la réalisation ou non de missions optionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires selon les besoins et l'avancement des études (réunion supplémentaire, prestation ponctuelle, mission avis sur autorisation d'urbanisme supplémentaire) ainsi que de la révision annuelle des prix. Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage, Bordeaux Métropole procèdera au paiement de l'ensemble des prestations de l'étude. Le montant dû par la ville de Floirac sera défini chaque année, sur la base des frais réellement engagés par Bordeaux Métropole, sur la base d'un tableau récapitulatif des factures acquittées et déduction faite des subventions obtenues par Bordeaux Métropole.

La convention, jointe en annexe, est élaborée entre Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage de l'étude et la ville de Floirac.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° 2015/745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains,

VU la délibération n°2017/339 du 19 mai 2017 relative aux objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier Dravemont et fixant les modalités de la concertation préalable,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° 2019/466 du 12 juillet 2019, portant règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain,

VU la délibération n°2019-825 du 20 décembre 2019 relative à la signature de la déclaration d'engagement pour le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national et régional de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont, de mener une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle du plan-guide,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-annexé et son volet budgétaire,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout avenant ou document élaboré en application de celle-ci,

Article 3 : de prévoir les crédits pour cette étude au budget principal, chapitre 20, compte 2031, fonction 844 dans le cadre de la ligne d'autorisation de programme dédiée. La participation due par la ville de Floirac sera ouverte aux budgets des exercices concernés au chapitre 13, article 13141, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---